

Règlement

(Pour les élites voir règlement championnat).

La WOOD MUD RACE est une course pédestre de 7 à 9km parsemée d'obstacles naturels ou non. Celle-ci se déroule en solo ou en équipe qui auront pour seul objectif de s'amuser, de dépasser ses limites et de rallier l'arrivée tout ça dans la boue et la bonne humeur.

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Il pourra être modifié à tout moment par l'organisation.

L'inscription d'un participant à la WOOD RACE atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction (pour les élites voir règlement championnat).

ARTICLE 1 : Organisateur

L'association « MJC Claude Nougaro » est l'organisateur de l'évènement en partenariat avec l'association Mont'Run de Montmorillon et l'entreprise DUMAS.

ARTICLE 2 : Condition d'inscription et Inscription

Il n'est pas nécessaire d'être sportif pour participer à la course.

Chaque participant(e) doit être majeur ou âgé(e) de 16 ans et + au jour de l'évènement, sous réserve d'une autorisation parentale. En dessous de 16 ans, ils pourront participer à la course jeune.

Chaque participant(e) doit s'inscrire via le site internet www.woodmudrace.fr

Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause.

Différentes pièces justificatives sont nécessaires à l'inscription:

- Licence FFA, Licence FFCO, Licence UFOLEP, Licence FFPM
- à défaut, Certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve,
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Ces documents devront être scannés ou photographiés, les fichiers seront envoyés directement aux organisateurs via le site internet lors de l'inscription. Ils seront conservés par les organisateurs en tant que justificatifs en cas d'accident.

Les personnes qui n'auraient pas pu joindre leur certificat médical au moment de leur inscription, pourront le faire sur place le jour de la course.

Date limite des inscriptions par internet : Le Dimanche 11 octobre à 00H00 ou dès lors que le nombre maximum de participants sera atteint.

Inscription sur place le Samedi 17 octobre 2020 en fonction du Nombre d'inscrit.

Aucun règlement par carte bancaire ne sera possible sur place.

Le nombre maximum de participants est fixé à 500.

L'organisateur, se donne le droit de refuser tout participant n'intégrant pas l'état d'esprit de la course « WOOD MUD RACE » ou risquant de mettre en danger sa personne ou un autre participant. Aucune réclamation ne sera possible.

Le montant de l'inscription est de : 18 à 33€ (fun) – 20 à 35€ (loisirs chrono et 29 à 45€ (élite) en inscription par internet. Puis 40€ (loisirs /fun) et 50€ (élite) sur place le jour de la course.

Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 3 : Annulation

L'association se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants au plus tard le 01 Octobre 2020 ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les inscriptions seront remboursées.

ARTICLE 4 : Date et lieu

La course est prévue pour le Samedi 17 Octobre 2020, 1ère vague à 9h00 à Montmorillon (86). L'accueil se fera sur le village course : La Briqueterie 86500 Montmorillon

ARTICLE 5 : Déroulement de l'épreuve

C'est une course fun, familial ou vous pourrez faire le parcours en marchant si vous le souhaitez. Des vagues élites avec classement seront mises en place (Championnat). Avant le départ de la course, vous devrez vous rendre au bureau d'enregistrement afin de confirmer votre présence le samedi 17 Octobre 2020 (30min avant le départ de votre vague). Un point de ravitaillement sera mis en place sur le parcours.

L'ensemble du parcours sera balisé et matérialisé. Aucun obstacle n'est obligatoire (hormis pour les vagues élites, ou des pénalités seront mise en places) : ils peuvent tous être contournés.

Vos familles, amis, supporters, groupies auront accès au parcours en veillant à ne pas gêner les participants. Le point de vue idéal pour les photos reste le dernier obstacle.

Un lot Finisher sera offert à chaque participant à retirer en fin de parcours grâce à votre bracelet.

ARTICLE 6 : Tenue vestimentaire

L'organisateur conseille à chaque participant de porter des vêtements qui ne craignent pas d'être déchirés voire à usage unique. N'oubliez pas des gants longs mais aussi des vraies chaussures de course à pieds. Aucune plainte ne sera prise en compte en cas de dégradation du matériel personnel.

Le déguisement (ex : maquillage) est **FORTEMENT** recommandé.

Un concours du plus beau/insolite déguisement sera réalisé.

Une consigne gratuit sera mise à disposition des participants afin d'y déposer leurs effets avant la course (limité a un petit sac à dos). Les bracelets numérotés donnés lors de votre confirmation d'inscription serviront aussi à la consigne.

Chaque participant est tenu de prendre ses dispositions d'après course, pas de douche sur la course mais une station de lavage en extérieur donc uniquement de l'eau froide.

ARTICLE 7 : Respect du parcours et de la nature

La course à obstacles « WOOD RACE » se déroule sur des terrains privés et sur le domaine public. Les autorisations de passage ont été accordées. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. De surcroit des attitudes élémentaires de civisme sont attendues sur le site (Ne pas jeter de déchets au sol...).

Des toilettes sèches seront mises à votre disposition.

Le covoiturage est souhaité.

Article 8 : Sécurité

Chaque coureur se doit de signaler un coureur en difficulté à un bénévole le plus proche.

Un poste de secours sera présent sur le site.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Des bénévoles de l'association seront présents sur chaque obstacle. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

Les bénévoles positionnés sur le parcours signaleront à l'organisation tout participant paraissant inapte à poursuivre la course.

ARTICLE 9 : Challenge entreprise

Chaque équipe entreprise devra être composée de 2 participants minimums.

Pour la victoire du Challenge entreprise plusieurs points seront pris en compte :

- Le nombre de participant de l'équipe
- Les déguisements
- La cohésion
- L'ambiance et la bonne humeur sur le parcours
-

ARTICLE 10 : Respect du règlement

Sur tout le parcours des bénévoles seront placés pour vérifier le respect du règlement.

ARTICLE 11 : Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile associative en qualité d'organisateur et d'une protection juridique pour la durée de l'épreuve.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors de la zone de consigne.

ARTICLE 12 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation durant la journée du 2 Novembre 2019.

En cas de refus, merci de vous reporter aux Mentions légales.

ARTICLE 13 : Annexe à la course

Il sera possible de se ravitailler sur place (snack, buvette).

Un parking sera à disposition des participants. Il est formellement interdit de se stationner en dehors des espaces matérialisés.

ARTICLE 14 : Renonciation et décharge de toute réclamation et acceptation des risques

En complétant mon inscription, je reconnais et assume qu'il y a certains risques inhérents à ma participation à la course et j'accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures ou pertes que je pourrais subir, quelle que soit la sévérité, pendant l'évènement. En outre, je renonce à toute réclamation que je pourrais avoir (ou qui découle de moi) qui résulte de ma participation à la course. Contre l'association MJC Claude Nougaro incluant ses gestionnaires, directeur, employés, agents, bénévoles, commanditaires et opérateurs des lieux (ci-après nommés les « Organisateurs »), titulaires de l'ensemble des droits sur la course. Les participants s'inscrivant à la course doivent reconnaître qu'il existe un risque de blessure inhérent à la participation à des activités/programmes récréatifs. J'accepte d'être le seul responsable à déterminer si je suis physiquement capable de prendre part à la course qui fait l'objet de cette acceptation et décharge. Il est toujours conseillé, surtout si le/la participant/e est enceinte, a récemment souffert d'une maladie ou d'une blessure, de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique. Je, pour moi-même et mes enfants, par la présente, libère complètement les Organisateurs de toute responsabilité et

de toute réclamation pour toute blessure, incluant le décès ou l'invalidité, maladies, dommages, dépenses ou pertes que je pourrais subir découlant de, ou liés à la course, au programme ou activité, incluant des blessures causées ou associées avec mon transport pour aller ou revenir de la course. J'ai lu et compris l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation. Le fait de m'enregistrer en ligne fait preuve de mon acceptation et a le même effet légal que ma signature original aurait. La participation à la course vous sera interdite si vous n'avez pas accepté cette décharge avant le début de l'épreuve. J'ai lu et je comprends entièrement l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et de la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation.

ARTICLE 15 : Engagement Contractuel

En validant son inscription, chaque participant s'engage à se conformer aux obligations suivantes :

- Être conscient et responsable de son état de santé ;
- Admettre que la participation à la WOOD RACE comporte certaines contraintes et qu'une personne ne peut pas s'inscrire si elle n'est pas apte médicalement.
- Consentir que des soins médicaux d'urgence et/ou qu'un transport médical d'urgence que des professionnels de la santé jugent appropriés, soient déployés, afin de traiter toute blessure. Cette acceptation des risques et décharge de responsabilité s'étendent à toute responsabilité découlant de, ou en rapport avec, tout traitement ou transport fourni en cas 'urgence ;
- Ne pas poursuivre les personnes impliquées dans l'organisation en cas de problème médical ;
- Respecter les règles de bonne conduite et de savoir-vivre avec les bénévoles, les membres de l'organisation ainsi que l'ensemble des participants ;
- Respecter les consignes de l'équipe organisatrice, en particulier respecter toute décision d'un officiel de la course par rapport à la capacité de chaque participant à terminer la course en toute sécurité, décision qui est à la discrétion de l'officiel de la course. L'organisateur se réserve le droit de retirer le droit de participation sans remboursement à un individu dont le comportement pourrait mettre en danger la sécurité des autres participants ou affecter négativement la course, une personne, une installation ou un bien de tout type ou genre ;
- Respecter le code de la route en cas d'utilisation de la voie publique ;
- Adopter une conduite responsable vis-à-vis de la préservation de l'environnement, en particulier lors des trajets d'aller ou de retour pour le course ou durant la course, et notamment en utilisant des modes de transport propres et en ne jetant aucun détritrus dans un espace non prévu à cet effet ;
- Comprendre et accepter qu'aucun animal ne soit accepté afin de m'accompagné pendant la course (ormis les chiens guides)
- Assumer le risque de la présence d'animaux sauvages ou d'insectes pendant la course.

A Montmorillon le 07/02/2020